REPUBLIQUE FRANCAISE **DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES**

CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES

Siège et secrétariat : 9 rue Chaigneau – CS 80030
79403 SAINT MAIXENT L'ECOLE CEDEX

☎ 05. 49. 06. 08. 50. et 05. 49. 06. 08. 56.
Internet : www.cdg79.fr / e.mail : cdg79@cdg79.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 JUILLET 2025

DELIBERATION N° 8 : Dématérialisation des instances choix du logiciel AGIRHE - instances du GIP informatique

L'an deux mil vingt-cinq, le sept du mois de juillet, le Conseil d'administration du Centre de gestion s'est réuni à SAINT-MAIXENT-L'ECOLE, rue de l'Abbaye, sous la présidence de Monsieur Alain LECOINTE.

Date de convocation 30 juin 2025

Etaient présents : 13 membres titulaires et suppléants

M. Alain LECOINTE, Mme Sylvie COUSIN, M. Hervé LE BRETON, M. Roland MORICEAU, M. Michel CHANTREAU, M. Jean-Marc BERNARD, Mme Chantal BRILLAUD, Mme Murielle HEURTEBISE-DANIAUD, Mme Nadine KIMBOROWICZ, M. Olivier POIRAUD, M. Jean-Michel RENAULT, M. Jérôme BARON, M. Michel RICORDEL. 1

- M. Laurent BALAVOINE, Conseiller aux décideurs locaux DGFIP - présent

Etaient excusés : M. Johnny BROSSEAU, M. Stéphane BAUDRY, Mme Marie-Noëlle BEAU, M. Jacques BILLY, M. Patrice CESBRON, Mme Maryse CHARRIER, Mme Claudine GRELLIER, MME MICOU, Mme Marie-Pierre MISSIOUX, M. Jean-François MOREAU, Mme Sylvie BAZANTAY, Mme Armelle CASSIN, M. Olivier FOUILLET, Mme Maryline GELÉE, M. Jean-François RENOUX.

- Mme Christelle MERDJIMEKIAN, comptable du SGC de St Maixent– excusée

Conçu spécifiquement par et pour les CDG, le module Instances de l'application Agirhe RH permet de bénéficier d'une solution complète de gestion des instances de dialogue social (CST, CAP, CCP, conseils de discipline, promotions internes, …), axée sur la dématérialisation des échanges avec les collectivités et les membres élus des instances.

Ce logiciel est mis à disposition dans une démarche de mutualisation des applications métiers spécifiques par le GIP Informatique à ses adhérents ; son utilisation ne donne pas lieu à des coûts d'acquisition préalable et à des coûts de licence par utilisateur. Les CDG utilisateurs contribuent financièrement aux dépenses liées à l'application.

Le déploiement d'un tel outil vise à faciliter le travail et l'efficience des membres des services émanant des instances paritaires. Cet outil devrait aussi permettre un travail collaboratif entre ce service et les adhérents à l'offre de service en prévention et santé au travail.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers, pour excès de pouvoir, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Monsieur le Président propose au Conseil d'administration d'utiliser ce module aux conditions tarifaires suivantes :

- Formation : 3 545 €
- Contribution annuelle : 2 550 €

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ACCEPTE l'utilisation du module Instances de l'application AGIRHE RH mis à disposition par le GIP Informatique ;

- DECIDE d'adhérer pour les deux prochaines années à l'application AGIRHE RH aux conditions tarifaires mentionnées ci-dessus ;

- AUTORISE M. le Président à prendre toutes les mesures nécessaires en ce sens et à signer tout document utile à cet effet ;

Ainsi délibéré et signé après lecture,

Le Président,

Alain LECOINTE

Délibération télétransmise en Préfecture le : 16 JUIL. 2025
Accusé réception le : 16 JUIL. 2025

EXÉCUTOIRE

Publiée le : 16 JUIL. 2025
Certifiée conforme à l'original
Saint-Maixent-l'École, le : 16 JUIL. 2025

CENTRE DE GESTION DES DEUX-SÈVRES * 79 *

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,

Cyrille DEVENDEVILLE

Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers, pour excès de pouvoir, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.